

M. Paproski: Monsieur Landry, sous la rubrique des services professionnels et spéciaux figure un montant d'environ \$30,000 pour l'année 1968/1969. Pourriez-vous l'expliquer?

M. Landry: Il nous faudra examiner l'administration des faillites, et nous avons reçu pour tâche d'améliorer les enquêtes au sujet de diverses faillites. C'est ce qui explique l'augmentation du montant.

M. Paproski: Comment pouvez-vous prédire une augmentation de \$30,000?

M. Landry: Il ne s'agit que d'une prévision, qui sera peut-être insuffisante.

M. Paproski: Très bien.

• 1025

M. Robinson: J'ai une question supplémentaire à poser. Je remarque qu'un crédit de \$762,500 est prévu au titre des dépenses pour 1967-1968, contre une recette de \$315,000. Étant donné les chiffres de 1965-1966 et 1966-1967, cela paraît vraiment hors de proportion. Pourriez-vous nous dire les raisons de cette augmentation subite?

M. Landry: Vous avez cité les chiffres de 1967-1968 et de 1968-1969?

M. Robinson: Il s'agit du dernier poste du crédit n° 5.

M. Landry: L'augmentation des recettes; c'est le premier point que vous voulez...

M. Robinson: Il me semble que, depuis les deux dernières années, il n'y a que peu de différence entre les dépenses et les recettes. Or, en 1968-1969, il y a un écart de \$300,000.

M. Landry: Oui; l'accroissement des dépenses est attribuable à la réorganisation de la direction des faillites. Vous savez que le personnel a été beaucoup augmenté les dernières années et que nous avons ouvert des bureaux régionaux à Montréal, Toronto et Vancouver, qui comprennent des enquêteurs et des vérificateurs. Nous avons assumé la tâche d'administrateur séquestre à Montréal, Vancouver et Toronto, ce qui demande un renfort de personnel. Ces dépenses ont trait au travail que nous comptons faire, c'est-à-dire le meilleur travail possible.

M. Robinson: Pourriez-vous nous donner le détail de ce montant global, en regard des nouveaux changements qui se sont produits dans le ministère, du moins dans une certaine mesure, pour expliquer ce chiffre sensiblement plus élevé? Je suppose, en outre, que si vous avez du nouveau personnel, le chiffre

qui figure sous la rubrique «Maintenance de l'établissement» y pourvoira; il y a là, en effet, une augmentation de \$150,000 sur l'année dernière.

M. Landry: Il s'agit là uniquement d'une augmentation de personnel.

M. Grandy: Je crois qu'il y a malentendu; le tableau à la fin des dépenses et recettes est un résumé qui tient compte des chiffres figurant à la page précédente.

M. Otto: C'est \$707,100 contre \$567,800.

M. Landry: Oui, les quelque mille dollars de plus sont attribuables à l'augmentation de personnel.

[Texte]

M. Fortin: Je supposerais que vous avez plus que doublé votre personnel?

M. Landry: Ce serait à peu près cela, oui.

M. Roger Tassé (sous-ministre adjoint, ministère de la Consommation et des Corporations): Peut-être que je pourrais apporter quelques précisions sur ce point-là, si je peux prendre part aux délibérations du comité.

Je suis spécialement responsable des affaires des corporations au ministère et j'ai été le prédécesseur de M. Landry au poste de surintendant des faillites pour la période de 1965 à 1968.

Il serait peut-être intéressant pour le Comité de savoir qu'en 1965, lorsque je suis arrivé au ministère, à la division des faillites, il y avait vingt employés. Toutes les activités du ministère avaient leur point de départ à Ottawa. Aujourd'hui, je pense que M. Landry a une centaine d'employés sous sa direction. Il y a des comptables, des avocats, des enquêteurs professionnels qui dirigent, non seulement d'Ottawa, mais de Montréal, de Toronto et de Vancouver.

Alors il y a eu une augmentation très considérable dans le nombre des employés, ce qui a été rendu nécessaire spécialement par les amendements qui ont été apportés à la loi en 1966. Il y a eu aussi une réorganisation complète du bureau chef à Ottawa. Et je pense que, pour répondre à la question...

[Traduction]

M. Pelletier: Pour répondre à votre question, monsieur, il me semble que l'augmentation des services professionnels peut s'attribuer à ce que la mise en service des bureaux régionaux en 1966 a entraîné un plus grand nombre de causes à mesure que ces bureaux en portaient davantage à l'attention du